

Coopération multilatérale dans l'Arctique

Depuis de nombreuses années, le Canada joue un rôle important, sur les plans bilatéral et multilatéral, dans la coopération circumpolaire. Il fonde des espoirs sur certaines parties des propositions soviétiques d'octobre 1987 portant sur la coopération scientifique et espère que de nouveaux progrès seront possibles à l'avenir.

L'Étude du plateau continental polaire, qui devait d'abord explorer le plateau et le mouvement des glaces et en dresser la carte, a été étendue à toute une gamme de disciplines, comme l'archéologie et la zoologie. En 1986, il y avait 229 projets sur le terrain, dont dix d'universités américaines.

Développement politique et économique de l'Arctique canadien

Le gouvernement fédéral s'est dit prêt à céder certaines responsabilités politiques et économiques aux gouvernements territoriaux du Nord et à régler les revendications territoriales des autochtones, ce qui entraînera une décentralisation des pouvoirs politiques et économiques en faveur de l'Arctique.

L'éloignement et la rigueur du climat, jumelés à des normes très rigoureuses en matière de protection de l'environnement, rendent très coûteuse la mise en valeur du pétrole, du gaz et des minéraux. On a découvert des réserves importantes de pétrole et de gaz dans l'Arctique. Il y a eu également une exploitation minière restreinte.

En 1970, reconnaissant que l'écologie fragile de l'Arctique exigeait une protection particulière, le Canada adoptait la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Cette loi impose des règles strictes à l'égard du passage des navires et de leurs cargaisons dans les eaux intérieures du Canada, ainsi que dans une zone s'étendant jusqu'à 100 milles au large.

C'est un défi de taille que d'encourager le développement économique et social tout en respectant et en préservant la culture et le mode de vie traditionnels des Inuit. Pour les 25 000 Inuit du Canada, qui habitent l'Arctique depuis des milliers d'années, relever ce défi est une tâche primordiale. C'est pour cette raison que le Canada a adopté la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et d'autres lois connexes.

Il a été proposé d'exploiter les réserves énergétiques du refuge faunique national de l'Arctique, ce qui risquerait de